

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du mercredi 19 Février 2014 à 20 h 30

Présents : Mrs Thibault ESTADIEU. Michel BRUNET. Pierre COMBES. Claude GOS. Jean-Christophe MIALET. Nathalie AMAGAT. Francis CROS. Didier SENEGAS. Michel BENOIT. Bernard CALVET. Guy CABROL

Absents : Claudine ROUDIER. Xavier FLIPO. Valentin BISPO.

Procurations : Valentin BISPO à Jean-Christophe MIALET. Claudine ROUDIER à Nathalie AMAGAT

Secrétaire de séance : Nathalie AMAGAT

Finances

- Approbation des comptes de gestion

- M 14

Vote : pour : 7 contre : 5 abstentions :

- M 49

Vote : pour : 7 contre : 5 abstentions :

- VVF

Vote : pour : 12 contre : abstentions :

- Approbation des comptes administratifs année 2013

*** M 14**

- section de fonctionnement

- recettes 2 975 108,43 €

- dépenses 2 367 908,73 €

Excédent de + 607 199.70 €

- section d'investissement

- recettes 1 669 166,68 €

- dépenses 1 115 249,68 €

Excédent de + 553 917 €

- résultat de l'exercice 2013 excédent + 1 161 116,70 €

- report exercice 2013 (fonctionnement) + 773 249,25 €

- report exercice 2013 (investissement)	- 401 787,90 €
- total	+ 371 661,35 €
- reste à réaliser (dépenses – recettes)	- 294 322,00 €
- résultat de clôture cumulé	+ 77 339,35 €

Affectation des résultats

- investissement article 001 déficit reporté	- 696 109,70 €
- article 1068	+ 696 110,00 €
- fonctionnement article 002 excédent	+ 77 339,25 €

Vote : pour : 7 contre : 5 abstentions :

* M 49

- section de fonctionnement	
- recettes	501 107,72 €
- dépenses	402 525,27 €
Excédent de	+ 98 582,45 €
- section d'investissement	
- recettes	723 414,16 €
- dépenses	750 984,60 €
Déficit de	- 27.250,44 €
- résultat de l'exercice 2013 excédent	+ 71 012,01 €
- report exercice 2013 (fonctionnement)	0 €
- report exercice 2012 (investissement)	- 92 206,85 €
- total	- 21 194,84 €
- reste à réaliser (dépenses – recettes)	- 28 931,00 €
- résultat définitif	- 50 125,84 €

Affectation des résultats

- investissement article 002 déficit reporté	- 148 708,29 €
- article 1068 Affectation	+ 98 582,45 €
- fonctionnement article 002	0 €

Vote : pour : 7 contre : 5 abstentions :

*** VVF**

- section de fonctionnement	
- recettes	17 128,17 €
- dépenses	17 128,17 €
	0 €
- section d'investissement	
- recettes	49 236,17 €
- dépenses	59 664,27 €
Déficit de	- 10 428,10 €
- report exercice 2012 (investissement)	21 979,00 €
- reste à réaliser (dépenses – recettes)	- 8950 ,00 €
- résultat de clôture cumulé	2 600,90 €
- pas d'affectation des résultats	

Vote : pour : 12 contre : abstentions :

PATRIMOINE

- Gr 653 Chemin de St Jacques de compostelle

L'inscription du GR 653 au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée est une priorité afin de pérenniser le chemin de St Jacques de Compostelle à travers le patrimoine qu'il traverse.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 qui confie au département la charge de réaliser un PDIPR. Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Compte tenu de l'intérêt que présente le passage de ces itinéraires dans le cadre de la mise en valeur et de la découverte de notre commune, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Hérault,
- d'adopter l'itinéraire GR 653 « Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » destiné à la promenade et à la randonnée pédestre, et accessoirement aux vélos
- d'accepter l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée des voies communales de la commune compris dans ces itinéraires,

- d'autoriser le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), ses représentants ou prestataires à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation (balises, panneaux et barrières) et d'éventuels travaux de réfection après validation technique de la commune.
- de s'engager, sur les itinéraires ainsi adoptés, afin d'éviter les confusions, à ne pas baliser ou autoriser le balisage ou le rebalisage d'autres circuits, à l'exception de ceux ayant reçu l'accord du gestionnaire de l'itinéraire.
- De m'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Vote : pour : 12 contre : abstentions : 1

CIMETIERE :

- Reprise de concession.

La famille Lasfargues souhaite rétrocéder sa concession n°8 au cimetière de la Salvetat

Je vous propose de racheter cette concession à l'euro symbolique afin de la remettre en vente.

Vote : pour : 13 contre : abstentions :

Tarif cases colombarium

Le columbarium a été mis en place au cimetière il constitue un espace de 12 cases qui seront proposées aux familles des défunts.

Il est nécessaire de fixer les tarifs de cet équipement et vous propose le tarif suivant.

Concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 480 €

Vote : pour : 13 contre : abstentions :

Servitude de passage

- Gymnase – Bispo valentin

Lors du conseil municipal en date du 19 octobre 2011, il avait été refusé de vendre une partie du terrain des parcelles ax n°330 et n°353 par ailleurs, il avait été décidé d'accorder un droit de passage à l'arrière du gymnase pour accéder à la parcelle AX n° 203 à Monsieur Valentin Bispo mais aucune délibération n'avait été prise.

Aujourd'hui afin de régulariser et d'acter cette situation je vous demande l'autorisation d'accorder à Mr BISPO Valentin un droit de passage à l'arrière du gymnase sur ces parcelles afin qu'il accède à ses parcelles, et l'autorisation de signer tous les documents relatif à cette affaire

Vote : pour : 7 contre : abstentions : 6

Mrs CROS, SENEGAS, CABROL, BENOIT, CALVET n'ont pas pris part au vote.

CONVENTION

- Football club Lacaunais.

Le Football club Lacaunais, nous a demandé d'utiliser la salle omnisport du le gymnase les vendredis soir. Il s'engage à ne pas gêner lors des entrainements du rugby. De plus cette association est subventionnée par la commune puisque des enfants salvetois sont présents, je vous demande donc l'autorisation de signer la convention de mise à disposition d'un montant de 300€ annuel.

Vote : pour : 13 contre : abstentions :

DIVERS

- Subvention : FNATH

L'association FNATH nous a demandé l'attribution d'une subvention pour l'année 2014, elle aide les personnes accidentées de la vie dans leurs démarches quotidiennes.

Je vous demande donc l'autorisation de lui attribué une subvention pour 2014, son montant sera évalué lors de l'élaboration du budget 2014.

Vote : pour : 13 contre : abstentions :

- Demande de subvention CG34.

Des travaux de mise en place d'une conduite d'assainissement à la Zone Artisanale ont été programmés pour un montant de 8 418,45 €, qu'il fallait faire dans l'urgence pour passer en sur largeur avec l'usine d'embouteillage.

Approbation du plan de financement

- subvention Conseil Général	15 %	1 263 €
- participation Mairie		7 157 €

Vote : pour : 13 contre : abstentions :